



Rapport d'activité 2009

(Texte intégral)

))) afsset•)))

agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail



sommaire



MARTIN GUESPEREAU	Éditorial	04
PAUL VIALLE	Vers une nouvelle agence	06
JEAN-DENIS COMBREXELLE	De l'expertise scientifique à la décision de gestion	08
PAUL FRIMAT	Un large champ de connaissances	10
GÉRARD LASFARGUES	Évaluer le risque, c'est évaluer une exposition et une appréhension	12
DOMINIQUE MARANINCHI	Mutualiser les connaissances pour mieux lutter contre les cancers	14
DOMINIQUE GOMBERT	Une production scientifique exigeante et régulière	16
FRANÇOIS PAQUET	Garantir l'indépendance grâce à l'expertise collective	18
PHILIPPE JUVIN	Évaluer, restreindre et substituer	20
JEAN LESNE	Pour répondre aux besoins de connaissance	22
ANNE MERLE	L'Ademe et l'Afsset : une complémentarité des domaines d'expertise	24
PHILIPPE MARTIN	Un projet européen sur la toxicité des nanomatériaux	26
ALFRED BERNARD	La dimension internationale à travers la recherche et l'expertise	28
CÉLINE DELYSSE	Informier, restituer, relayer	30
YANNICK BARTHE	La voix des sciences sociales dans l'expertise	32
FRANÇOIS DESRIAUX	Pour une expertise indépendante, publique et plurielle	36
NATHALIE PASTEAU	Équilibrer dépenses de personnel, fonctionnement courant, études et recherche	38

MOYENS HUMAINS	40
MOYENS FINANCIERS	44
CHIFFRES CLÉS	45



MARTIN GUESPEREAU

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Afsset a traversé une année formidable d'accélération de son activité et relève plus que jamais des défis importants pour son histoire.

Elle a pu marquer des avancées scientifiques et affirmer son autonomie d'analyse en 2009 avec

la production de rapports majeurs d'excellence tels que *Fibres courtes et fibres fines d'amiante* en février 2009, qui a remis en cause des consensus anciens, ou

encore le rapport sur les radiofréquences en octobre qui a créé un renversement de situation.

Basée sur des valeurs de sciences totalement ouvertes, l'adoption toute récente d'un projet scientifique a pour objectif de mieux se faire connaître de la communauté scientifique et d'expliquer l'expertise afin de la rallier. Aujourd'hui 3 scientifiques externes collaborent aux travaux de l'agence pour 1 scientifique interne. Ce projet s'est soldé d'un premier succès avec une affluence atypique pour la composition du comité d'experts scientifiques « REACH » mi 2009. D'ailleurs, l'Afsset s'est distinguée sur le règlement REACH par la publication d'une liste de 24 « substances candidates » à l'autorisation, une première en Europe, largement saluée jusqu'à l'industrie chimique européenne.

Forte d'un doublement de sa surface médiatique en 2009, l'agence se trouve au cœur même du débat public. En partenariat avec l'École des mines, le colloque *Gouverner l'incertitude* de juillet a apporté la conviction que l'expertise moderne doit intégrer en amont dans son processus les préoccupations des populations et leur restituer les conclusions en aval.

Dans cette stratégie d'ouverture à la société, l'Afsset est reconnue pionnière. Par la signature d'une charte en novembre 2008, les publics relais ont pu s'impliquer autour du processus d'expertise. Leur consultation est utile à la définition des questions auxquels l'agence doit répondre, ce qui permet à l'expertise de forger des réponses que le décideur pourra employer.

A l'international, l'horizon pour l'agence est résolument européen. Elle a remporté en août 2009 le programme de la commission européenne « NanoGenotox » : elle

coordonne 18 équipes européennes pour aboutir, d'ici trois ans, à des processus d'évaluation simplifiés et rapides de la toxicité des nanomatériaux sur les gènes, effets précurseurs de possible cancérogénèse.

2009 aura aussi été l'année des fusions. Le 1^{er} juillet dernier, une première fusion avec le BERPC créait un pôle unique d'expertise publique réglementaire sur les produits chimiques. Le 21 juillet, la loi « Bachelot » décidait de la fusion de l'Afssa et de l'Afsset, pour 2010. Après des années de débats, cette évolution devenait réalité. Beaucoup d'énergies se sont mobilisées pour défendre les intérêts de la santé au travail comme ceux de la santé environnement et obtenir les garanties et les évolutions du projet qui permettent d'envisager une suite sereine, à la dimension du nouvel établissement. L'adhésion des acteurs internes et externes autour des missions et des valeurs de l'agence en sort très renforcée.

Enfin, en décembre dernier, le gouvernement a décidé de confier à l'Afsset les missions de la fondation « santé et radiofréquences ». Elle fait de l'Afsset un pôle de premier plan scientifique sur les radiofréquences, à la fois expert et financeur de recherches. Avec cette nouvelle fusion, l'Afsset apprendra aussi à gérer une instance de dialogue scientifique permanent sur un sujet aussi difficile que sont les radiofréquences. Cette initiative sera, du point de vue des agences de sécurité sanitaire qui sont toutes exposées à des crises latentes, une première expérience très intéressante de travail d'approfondissement d'un sujet difficile avec la société civile.

Au total, l'activité de programmation de recherches aura vécu d'énormes changements en triplant sa taille financière en seulement 18 mois. En 2009, l'Ademe ouvrait une nouvelle voie en devenant, avec un million d'euros d'apport, le premier co-financeur du programme de recherche de l'Afsset. L'Institut national du cancer lui emboîte le pas en 2010, dans la suite du nouveau plan cancer et environnement. En parallèle, la communauté de chercheurs a confirmé son intérêt pour ce programme finalisé sur l'appui aux politiques publiques, en doublant le nombre de dossiers déposés en 2009 (à 120 dossiers).

Enfin, l'Afsset s'est replacée aux avant-postes de la certification qualité : elle se présente en 2010 totalement prête pour l'épreuve de la certification selon les normes ISO 9001 et NFX 50-110, norme de « qualité en expertise ».



PAUL VIALLE

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- En tant que président du conseil d'administration de l'Afssa et de celui de l'Afsset, quelle complémentarité des deux structures percevez-vous ?

L'Afssa et l'Afsset sont deux institutions avec des méthodes de travail proches et qui interviennent dans des domaines centrés autour de la prévention concernant l'homme, son environnement, son alimentation et son travail. Avec une même cible qui est l'homme, les deux agences se différencient par les voies de pénétration. L'Afssa traite en particulier des produits alimentaires ; l'Afsset étudie entre autres les risques sanitaires des

radiofréquences ou des produits chimiques qui agissent par contact avec la peau, ou par le canal de l'air respiré. En revanche, l'eau et les produits phytosanitaires sont communs aux deux structures. Par exemple, une même molécule peut être utilisée comme pesticide agricole et revenir dans la chaîne alimentaire, relevant ainsi de l'Afssa, mais elle peut aussi être employée comme insecticide, et son interaction avec l'homme concerne les domaines développés par l'Afsset. Chaque agence possède son propre comité d'experts et les avis sont donnés par des experts qui sont des chercheurs reconnus, le plus souvent extérieurs aux agences. La fusion évitera une double sollicitation et des conséquences négatives sur le travail de recherche de ces experts.

Les compétences internes aux laboratoires de l'Afssa pourront ainsi se développer et s'ouvrir à d'autres problématiques, sans se limiter au seul sujet alimentaire. L'un des atouts de l'Afsset est de disposer de crédits de recherche mobilisant les laboratoires extérieurs ➤

- Autrement dit, c'est du gagnant-gagnant ?

La réactivité de l'Afssa dans des systèmes de crise est un véritable atout. À Nancy par exemple, le laboratoire d'hydrologie interne peut très rapidement mettre à profit ses compétences pour les transposer dans des domaines relevant de l'Afsset. Les compétences internes aux laboratoires de l'Afssa pourront ainsi se développer et s'ouvrir à d'autres problématiques, sans se limiter au seul sujet alimentaire. L'un des atouts de l'Afsset est de disposer de crédits de recherche

mobilisant les laboratoires extérieurs. Ce réseau est essentiel car tout ne peut être fait en interne. Ainsi, sous réserve d'une traçabilité facile à mettre en place, la palette des moyens consacrés à chaque finalité « travail », « environnement » ou « alimentation » pourra être plus diversifiée qu'actuellement.

La création de cette nouvelle agence est une chance, car la réunion des savoir-faire et l'addition de tous les moyens seront bénéfiques à l'ensemble. Avec ses nouvelles responsabilités, ses champs de compétences élargis, la future agence sera mieux armée pour répondre aux interrogations de notre société.

Au final, l'Afsset a accompli un excellent travail avec des rapports de qualité et des points extrêmement intéressants tels que le dossier sur l'amiante, celui sur les produits chimiques ou celui sur les téléphones portables par exemple. Tout ce travail de fond a impulsé une meilleure prise de conscience de la réalité – ou non – des risques supposés, des modifications de la réglementation et une perception plus précise des éléments nous entourant.

Je suis extrêmement fier d'avoir, avec l'appui du Conseil d'administration, accompagné l'Agence pendant plusieurs années et d'avoir œuvré au service de ses missions. Je souhaite beaucoup d'exigence et pleine réussite à la nouvelle agence !

• **L'année 2009 a vu la fusion avec le BERPC. Quel est le constat ?**

Il fallait une clarification des responsabilités. Afin de rendre une expertise indépendante, la présomption de conflits d'intérêts devait être écartée. De ce point de vue, le rattachement du BERPC à l'Afsset a été un grand pas en avant. En effet, avant son intégration, l'Afsset passait par le BERPC pour une partie de ses expertises. Même si l'éthique était parfaite, cette organisation pouvait être suspectée de conflits d'intérêts car les deux organismes constitutifs du BERPC avaient des contacts privés avec des industries. Il est important pour une agence de sécurité sanitaire de ne pas être suspectée d'intérêts commerciaux avec une entité sur laquelle elle doit rendre des expertises et des avis. Les agences sanitaires vivent de la confiance du public et cette confiance ne peut être mise à défaut.



JEAN-DENIS COMBREXELLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRAVAIL, MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

• Quels sont les points phares de l'année 2009 pour le ministère du travail ?

Toutes les saisines utiles ont été faites en 2009. Ainsi, des saisines initiées conjointement par les ministères concernent des évaluations de risques liés à l'éthanol et l'amiante environnemental. Les saisines demandées par la DGT en particulier touchaient aux éthers de glycol. Par ailleurs l'Afsset a une mission permanente, confiée par la DGT, sur la substitution des agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR). En effet, la réglementation impose la substitution de ces CMR, c'est-à-dire au remplacement de ces produits par d'autres moins dangereux. En 2009, une expertise a également été demandée sur les fibres fines et les fibres courtes d'amiante. Une modification de la réglementation est en cours d'étude, qui prend en compte l'avis établi en 2009 par l'Afsset.

• Qu'attendez-vous de la création d'un nouvel établissement en 2010 ?

Il appartiendra à la nouvelle institution de démontrer que la fusion correspond à une plus-value en matière d'évaluation des risques. Autrement dit, notre devoir est de montrer aux partenaires sociaux en quoi réside la force de cette création. Une des différences entre les deux agences est que l'Afsset est une agence « tête de réseau », aux moyens relativement limités. L'idée est de créer une agence beaucoup plus importante, avec plus de moyens. Elle continuera évidemment à travailler avec d'autres organismes, mais elle bénéficiera de ses propres laboratoires. Il est intéressant d'avoir une capacité autonome d'expertise tout en maintenant la transparence quant à son fonctionnement. La DGT doit bien faire attention à ce que la nouvelle institution ne réduise pas la capacité actuelle de l'Agence à apporter une expertise en santé au travail et fasse valoir sa plus-value par rapport aux structures existantes. Là réside tout le défi des mois à venir. Une certaine inquiétude est néanmoins exprimée par les associations et les parties prenantes. Une organisation solide, des réponses aux questions environnementales et de travail seront essentielles dans la nouvelle Agence.

- **Quel est le poids des avis émis par l'Afsset pour le décideur, la DGT en l'occurrence ?**

C'est le ministère du travail qui a souhaité la création de l'Afsset, en étendant les prérogatives de l'Afsse au domaine de la santé au travail. L'Agence constitue un organisme de référence pour la DGT et ses avis et recommandations sont déterminants dans les évolutions de la réglementation. D'ailleurs, la DGT les a étroitement suivis au cours de ces dernières années. L'Agence s'est dotée des moyens nécessaires (groupes d'experts, sociologues...) pour donner toutes les clefs de compréhension des risques à la Direction. Pour la mise en œuvre de ces avis, s'ajoute une consultation avec les partenaires sociaux, ce qui leur assure un rôle participatif et une ouverture du débat.

- **Quel est le processus pour effectuer une saisine au sein de la direction générale du travail ?**

Les saisines sont initiées conjointement par les administrations des trois ministères de tutelle. Parfois, il peut arriver qu'une seule Direction fasse une requête auprès de l'Afsset, auquel cas elle en informe les autres. Une fois l'avis de l'Afsset rendu, chaque Direction en tire les conséquences à son niveau. Les administrations concernées étudient cet avis et prennent les mesures nécessaires. Dans le cas de la DGT, les partenaires sociaux seront consultés si une modification réglementaire s'est avérée nécessaire. Prenons l'exemple du rapport des équipements de protection individuelle : une expertise de l'Afsset a fait apparaître que certains équipements n'étaient pas conformes aux normes. Dans un premier temps, des courriers ont été adressés aux fabricants de ces équipements. Cette expertise a conduit à l'interdiction de mise sur le marché, par arrêtés du ministre du travail, de certains de ces équipements.

L'expertise de l'Afsset sur les équipements de protection individuelle a conduit à l'interdiction de mise sur le marché, par arrêtés du ministre du travail, de certains de ces équipements ➤



PAUL FRIMAT
PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

• **Comment impulser à travers le Conseil scientifique la recherche dans le domaine santé travail ?**

Il faut inscrire dans le programme de l'appel à projets de recherche (APR) des sujets plus spécifiques, comme sur les nanomatériaux. Au sein des commissions interministérielles de recherche, le président du conseil scientifique doit confirmer l'importance de la recherche en santé travail. Par exemple, l'une des questions a été de savoir si l'Agence nationale de la recherche (ANR) devait lancer des appels d'offre « travail », sachant qu'elle n'en faisait plus depuis quelques années. Dans les faits, l'ANR fait des appels d'offres dits « blancs », sans sujet spécifique. Or la jeunesse des équipes de recherche en santé travail, aux possibilités de développement plus faibles, les rend moins compétitives face à de grosses équipes au savoir-faire plus rôdé qui se développent autour de sujets tels que la maladie d'Alzheimer ou le diabète, par exemple. Il est donc indispensable de garder un Conseil scientifique préoccupé par le domaine de la santé au travail.

• **Comment le Grenelle de l'environnement a-t-il été moteur de l'APR en 2009 ?**

Les ministères du travail et de l'environnement tiennent à un appel d'offre orienté sur une recherche finalisée autour de démarches d'évaluation, d'identification, de métrologie ou de conséquences comportementales. Autant que la recherche fondamentale, la science appliquée dans la problématique santé travail environnement est à la fois l'outil de mesure et d'évaluation qui met en place une politique de prévention ayant pour but d'aider à la décision des décideurs institutionnels. Autour des journées scientifiques, les rapports de qualité de l'Afsset ont ouvert un large champ de connaissances affectant des équipes de recherches d'envergure nationale. Avec l'APR en 2010, les propositions augmenteront car le champ santé environnement travail est devenu un champ sociétal où la recherche, dans les sciences humaines ou en toxicologie, peut s'exprimer.

• **Que dire de l'APR dans le domaine de la santé au travail ?**

Ce domaine représente le tiers, voire la moitié des thématiques développées par l'Afsset. Cette année, 40 % des effectifs de recherches ont été retenus dans le cadre de la santé au travail. Bien que l'Agence ait bénéficié d'une augmentation des demandes de subventions, l'inégalité des volumes entre les domaines s'explique par un budget réduit, complété par l'Ademe qui avait des priorités en termes

d'appels d'offres, et par un nombre de demandes dans le champ santé travail réduit. Après un abandon complet des appels d'offres « travail », au début des années 2000, de nouveaux appels d'offres « travail » ont vu le jour au moment de l'évolution de l'Afsse vers l'Afsset, en 2005. Depuis, l'appel d'offre « travail » est annuel. Aujourd'hui, les équipes se reforment, mais saturent. Certaines n'ont pas terminé les recherches qui ont été recevables en 2006 ou 2007. Vraisemblablement, cela expliquerait le nombre de demandes plus faible en santé au travail de cette année. Maintenir l'appel à projets de recherche (APR) est une priorité et si l'INCa rejoint ce projet en 2010, la publicité sera d'autant plus importante. Autour de journées de valorisation et de sensibilisation où associations et partenaires sociaux participent, des présentations Afsset dans des congrès scientifiques ou dans la publication d'un bulletin de veille scientifique de qualité, l'agence rend compte d'un champ santé au travail à investir.

Le champ santé environnement travail est devenu un champ sociétal où la recherche, dans les sciences humaines ou en toxicologie, peut s'exprimer ➤

Évaluer le risque, c'est évaluer une exposition et une appréhension



GÉRARD LASFARGUES

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT SCIENTIFIQUE

• Pourquoi intégrer les sciences sociales au sein du projet scientifique de l'Afsset ?

Le volet strictement sanitaire n'est qu'une des dimensions des sujets traités par l'Afsset. Les thématiques complexes abordées dans les domaines de

santé environnement ou santé travail peuvent être marquées par des incertitudes, un manque de connaissances sur les dangers, les expositions ou les risques et par des débats ou controverses scientifiques ou/et sociétales. Par exemple, pour les dossiers sur les nanomatériaux ou les champs électromagnétiques, il existe des trous de savoir d'ordre scientifique concernant la réalité des risques ou l'importance de la gravité des risques sanitaires. S'y ajoutent des incertitudes sur l'utilité, pour la société, de production, de diffusion ou

d'utilisation de certains de ces agents, ainsi que des questions sur les bénéfices attendus par rapport aux risques estimés. Autant d'éléments qui méritent des réponses pour éclairer les choix de gestion et les décisions qui en découlent.

Il était donc indispensable, compte tenu des sujets traités par l'agence, de dépasser les modèles d'évaluation des risques et d'expertises basés sur une vision complètement découpée des préoccupations sociétales. La prise en compte du contexte social et économique, voire politique, fournit des informations utiles à l'évaluation de ces risques. Les sciences sociales peuvent aider à rendre compte des conditions réelles d'exposition aux risques et de la manière dont les acteurs vont apprêhender ces risques, dans leur quotidien. Il semble ainsi évident de veiller et de répondre, autant que possible, aux questions et aux attentes des différents groupes d'acteurs, de comprendre leurs points de vue sur les risques évalués. Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes est donc souhaitable au cours de différentes phases de l'expertise, de l'amont jusqu'à l'aval, selon des méthodologies appropriées, de façon à préserver l'indépendance et la qualité des travaux scientifiques. L'importance prise par les sciences humaines et sociales dans le travail d'expertise est certainement un cas unique parmi les agences sanitaires.

L'importance prise par les sciences humaines et sociales dans le travail d'expertise est certainement un cas unique parmi les agences sanitaires ➤

Les sciences économiques, sous diverses formes, abordent des thématiques étudiées en santé environnement ou santé travail. Des études coûts-bénéfices, de coûts comparatifs de la prévention ou de la non-prévention en milieu de travail ou l'utilisation d'indicateurs économiques indirects de santé sont, par exemple des éléments économiques qui ont leur intérêt dans les travaux d'expertise scientifique classique ou règlementaire.

- **Quel bilan peut-on faire de la veille scientifique ?**

Les objectifs de l'année 2009 ont été d'améliorer les activités de veille scientifique, sociétale et médiatique. Avant même les saisines, cette veille peut anticiper sur de gros sujets afin de connaître les centres d'intérêts de la société ou les questions portées dans le monde scientifique. La veille ne s'arrête pas qu'à une simple documentation bibliographique. En 2009, tout un processus d'analyse a été développé et il y sera mis plus de force à l'avenir. L'un des points forts de l'Afsset est d'avoir créé entre ses services une transversalité forte dans les aspects de veille : le DECID s'occupe de la veille sociétale et médiatique ; les scientifiques du département des expertises font une veille en rapport avec leurs thématiques ; le département dévolu à la recherche et à la veille est en charge d'une veille active à l'échelle nationale et internationale.

- **A propos du rapport *Cancers et environnement*, quelles sont les conclusions et qu'en découle-t-il ?**

Le rapport de l'Afsset fait suite à l'expertise de l'Inserm mettant en avant un certain nombre de questions, notamment par rapport aux facteurs cancérogènes débattus. La prise en compte de ce rapport, complétée notamment par des auditions d'experts et de parties prenantes, a permis à l'Afsset de proposer de nombreuses recommandations pour améliorer la recherche, et la prévention. Certaines recommandations ont ainsi été reprises dans les différents plans nationaux de santé. En partenariat avec l'INCa, l'Afsset envisage un programme de travail sur la thématique *Cancers et environnement* et cancers professionnels et un élargissement de son appel à projet de recherche annuel en santé-environnement-travail. Dans le cadre des missions confiées à l'agence sur cette thématique, les actions sur la substitution des agents CMR 1 et 2 en milieu du travail seront développées en partenariat avec la CNAM-TS et l'INRS.

Des travaux sur l'évaluation des risques de substances cancérogènes spécifiques complètent ces missions. Citons par exemple les expertises sur le formaldéhyde qui ont débouché sur des recommandations pour la population générale et les travailleurs.

2009 a aussi été l'année de propositions de valeurs limites d'exposition, avec des avis importants sur l'amiante ou les fibres céramiques réfractaires.

Mutualiser les connaissances pour mieux lutter contre les cancers



DOMINIQUE MARANINCHI

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCA)

• En quoi les deux agences se complètent-elles ?

L'Afsset fait autorité pour son expertise sur l'évaluation des risques dans les domaines de l'environnement et du travail et son expérience sur le caractère multifactoriel des expositions. L'INCa, pour sa part, possède une large connaissance des maladies cancéreuses et développe l'expertise sur les facteurs de risque. Bien que le cancer soit toujours cité au singulier, il en existe au moins 25 types avérés, mais très vraisemblablement 50 à 75 types et sous-types différents. Financer la recherche pour analyser les sous types de cancers est un point crucial et peut déboucher sur une meilleure compréhension de leurs relations avec des expositions environnementales. Enfin, il est nécessaire de porter une attention toute particulière aux signaux faibles (sous-type de cancer peu fréquent) et aux modifications environnementales qui peuvent y être associés. Sur ces différentes approches, les deux Agences sont complémentaires.

Mieux dénombrer les maladies cancéreuses et mieux identifier les risques environnementaux et comportementaux pour développer une prévention plus efficace ➤

• Quels seront les bénéfices de cette collaboration ?

L'Afsset et l'INCa vont agir conjointement en termes de recherche. Dès 2010, des appels à projets de recherche seront lancés dans les domaines de la toxicologie, de la biologie, de l'épidémiologie. Les deux Agences mettront en commun leurs fonds pour la recherche sur les risques de cancers liés à l'environnement et au travail. Le plan cancer prévoit aussi de renforcer le partenariat entre l'Afsset, l'INCa et l'ANR sur les actions du PNSE 2 et d'organiser en 2011 un colloque international pour faire le point sur les risques environnementaux et comportementaux.

L'une des six mesures « phare » du Plan Cancer est de se concentrer sur les risques environnementaux et comportementaux de cancer, y compris dans les milieux professionnels. Les deux agences vont produire, de manière coordonnée, une expertise, chacune dans son domaine d'intervention. La force d'un tel partenariat réside dans le fait que l'INCa et l'Afsset partagent une même culture de l'expertise qui vise notamment à associer les différentes parties prenantes, y compris les acteurs du débat public. L'une comme l'autre utilise un procédé collectif et contradictoire afin d'éviter les dérives et l'influence d'une seule opinion, de confronter les points de vue et de permettre une remise en question toujours salutaire sur nos sujets. Mobiliser une expertise plus large avec des angles et des points de vue différents est toujours bénéfique. Cette méthodologie a pu être appliquée dans le rapport sur *Cancers et environnement* commandé par l'Inserm en 2009 et sur lequel l'Afsset a émis un avis.

• Comment s'articule le partenariat entre l'INCa et l'Afsset ?

L'INCa et l'Afsset sont mobilisés conjointement pour repérer, analyser les risques environnementaux, prévenir les expositions à ces risques et limiter le nombre de cancers. Aujourd'hui nous connaissons les facteurs de risque de cancer au premier rang desquels figurent le tabac, l'alcool, certains facteurs nutritionnels, le manque d'exercice physique et certains facteurs liés à l'environnement. Les causes sont donc multifactorielles et chaque facteur a son importance. Mieux observer les cancers dans leur diversité et leur répartition sur le territoire est un objectif commun. L'INCa et l'Afsset mutualisent la veille scientifique, échangent les informations scientifiques et bibliographiques. En dénombrant mieux les maladies cancéreuses et en identifiant mieux les risques environnementaux et comportementaux, nous pourrons développer une prévention plus efficace. L'analyse des risques et la définition de stratégies d'action face à des risques avérés ou émergents sont des objectifs conjoints et complémentaires du Plan Cancer 2009-2013 et du Plan national santé environnement 2 (PNSE 2).

Une production scientifique exigeante et régulière



DOMINIQUE GOMBERT

CHEF DU DÉPARTEMENT DES EXPERTISES SANTÉ
ENVIRONNEMENT TRAVAIL (DESET)

• Quels sont les thèmes des travaux de l'Agence ?

L'activité d'expertise de l'Afsset s'inscrit au cœur de trois thèmes principaux : les substances chimiques, les milieux et principalement l'air et l'eau, ainsi que les agents physiques.

S'agissant des substances chimiques, le travail s'articule autour d'évaluations particulières (le formaldéhyde, les composés organiques volatils,...) mais aussi d'élaboration de valeurs de références multiples (VLEP, VTR,...). Un important chantier de documentation des substances CMR et de leurs substituts est aussi engagé.

La seconde thématique est dédiée aux milieux. Elle concerne les pollutions de l'air intérieur et extérieur, notamment autour de la question des pollutions atmosphériques particulières pour laquelle l'Afsset a été désignée pilote dans le cadre du PNSE 2 (action 4). L'eau est également un milieu concerné avec, par exemple, la problématique des baignades en milieux atypiques et artificiels. Un vaste champ d'expertise de l'agence concerne ainsi les milieux aquatiques. La troisième thématique concerne les agents physiques qui ont rythmé la vie de l'Agence depuis sa création, notamment en 2009, avec la sortie d'un travail sur les RFID et surtout un rapport sur les radiofréquences. Bien évidemment, ces différentes expertises sont abordées tant s'agissant des problématiques d'exposition de la population générale que de celle des professionnels.

2009 aura aussi été marqué en matière d'expertise par des travaux relatifs aux différents virus grippaux (H5N1, H1N1) potentiellement présents tant dans les systèmes de ventilation que de traitement d'eaux.

L'agence est désormais capable de produire chaque mois un travail d'expertise important résultant le plus souvent de travaux complexes menés à bien sur plusieurs mois ➤

• Quel a été l'objectif du rapport sur les radiofréquences ?

Il a fallu dresser le paysage le plus précis possible de l'état des connaissances actuelles pour les décideurs, dans un contexte de fort débat scientifique et sociétal. Il s'agit d'un sujet emblématique en matière de santé environnement dans la mesure où l'ensemble de la population est potentiellement concerné par les champs électromagnétiques des radiofréquences à des niveaux d'exposition généralement faibles.

Par ailleurs, ce sujet est en évolution constante, les technologies changeant continuellement. Concrètement, les mises à jour des connaissances ont été considérables, mais elles étaient nécessaires aussi bien sur la téléphonie mobile que sur les usages industriels des radiofréquences.

Deux années auront été nécessaires pour mobiliser l'expertise pertinente, analyser les nombreuses études disponibles au niveau international et enfin pour rendre un avis dont la portée a été particulièrement représentative du travail que peut fournir l'Afsset. Ce rapport a ainsi permis d'objectiver les grands enjeux relatifs aux expositions aux champs électromagnétiques et a permis sur certains points de faire avancer une situation bloquée.

• L'Afsset a-t-elle franchi une étape décisive au vu des rapports publiés en 2009 ?

L'Afsset a produit onze rapports majeurs d'expertise en 2009. L'agence est ainsi désormais capable de produire chaque mois un travail d'expertise important résultant le plus souvent de travaux complexes menés à bien sur plusieurs mois. Cette production régulière atteste d'une maturité acquise par l'Afsset et de son entrée dans une logique de production standardisée, accomplissant ainsi un des objectifs importants de son contrat d'objectifs et de moyens.

Ces résultats tangibles, cette régularité de production, la capacité à mobiliser l'expertise nécessaire, les réseaux de l'agence et en particulier ses partenaires du « R21 » ont permis de produire des travaux qui ont un impact fort et utile tant pour les parties prenantes que pour les décideurs.

Garantir l'indépendance grâce à l'expertise collective



FRANÇOIS PAQUET

**PRÉSIDENT DU COMITÉ D'EXPERTS SPÉCIALISÉS
SUR LES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

- En quoi un comité d'experts spécialisés (CES) est-il garant de l'indépendance des travaux réalisées ?**

Le CES est garant de l'indépendance des avis qu'il donne car il fait appel à des gens d'origines diverses (toxicologues, médecins, pharmaciens, chimistes) choisis pour leurs compétences mais également pour l'absence de tout lien d'intérêt au regard de la mission qui leur est confiée. Sitôt désigné, chacun des membres du CES adresse au directeur de l'Afsset une déclaration publique mentionnant ses liens éventuels avec tout établissement dont les produits entrent dans le champ de compétence du CES. Enfin, en dernier lieu, les membres du CES sont interrogés avant chaque séance sur un éventuel lien d'intérêt avec les substances mentionnées à l'ordre du jour. En cas de lien passé ou en cours, les experts ne sont pas autorisés à participer aux débats.

- Quel est le rôle des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) dans le circuit de la décision publique ?**

La prévention du risque chimique sur les lieux de travail se fonde prioritairement sur le principe de substitution. Lorsque le remplacement du produit dangereux n'est pas possible, le ministère du travail adopte des VLEP, sur la base des travaux du CES. Ces valeurs peuvent être contraignantes et être fixées par décret ou être indicatives et fixées par arrêté. Plusieurs dossiers traités par le CES ont eu un impact significatif. Celui des fibres céramiques réfractaires (FCR) a récemment fait l'objet d'une réaction de la part de certains des industriels concernés. Les FCR se retrouvent dans beaucoup d'isolants thermiques et près de 100 000 travailleurs sont exposés chaque année à ces produits. La valeur limite adoptée en juin 2009 a été reconnue pertinente par l'Afsset mais pas suffisante. Cette valeur a divisé par 5 la VLEP précédente

Substituer la substance ou, à défaut, réduire les expositions à leur plus bas niveau est contraignant mais a pour unique objet de protéger au mieux les travailleurs exposés ➞

et place la France parmi les pays les plus protecteurs dans ce domaine. Le CES, qui a basé ses conclusions sur des données toxicologiques et épidémiologiques, considère que les FCR sont des agents cancérogènes agissant sans seuil de dose et donc recommande l'application du principe ALARA (maintenir l'exposition aussi basse que raisonnablement possible). Cela demande que les industriels redoublent d'effort pour substituer la substance ou, à défaut, pour réduire les expositions à leur plus bas niveau. Ceci est contraignant mais a pour unique objet de protéger au mieux les travailleurs exposés.

- **Quelles sont les travaux prévus en 2010 pour le CES VLEP ?**

L'objectif 2010 est d'abord de finaliser de nombreux dossiers qui ont été récemment expertisés. Ensuite, le CES prévoit, pour des raisons de transparence, de publier la méthodologie utilisée pour le calcul des VLEP. Il existe plusieurs comités à l'étranger ou en Europe chargés d'établir des VLEP. Cette construction de valeurs limites se fait selon diverses méthodologies, pas toujours très explicites. Le CES VLEP a choisi d'écrire avec précision sa propre méthodologie et de la rendre publique. Ceci permettra à chacun de savoir et comprendre comment nous travaillons et, surtout, les raisons qui nous auront conduit à définir de nouvelles VLEP. Chacun pourra ainsi connaître ces méthodes, se les approprier, voire les critiquer. Autant d'éléments qui permettront de débattre de la construction des VLEP retenues par le CES sur des bases claires, rigoureuses et connues de tous.



PHILIPPE JUVIN

CHEF DU DÉPARTEMENT RÈGLEMENTATION CHIMIQUE EUROPÉENNE (RCE)

• **Quelles sont les avancées notables dans REACH ?**

REACH est désormais en place. Actuellement, les industriels enregistrent leurs substances chimiques les plus dangereuses et de haut tonnage. De notre côté, nous avons initié les trois principaux outils de REACH que sont la classification, l'autorisation et la restriction. La classification consiste, au vu de la bibliographie, à étiqueter les substances en fonction de leur dangerosité. En 2009, l'Afsset a proposé des classifications harmonisées pour 11 substances qui peuvent être cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, ou encore permanentes, bio-cumulables ou toxiques. Précisons que cette étape de classification correspond à l'évaluation de la dangerosité des substances et non à l'évaluation de leurs risques. Le deuxième outil de REACH est la restriction. Elle correspond à la décision prise sur l'interdiction de produire, de commercialiser ou d'utiliser la substance pour tel ou tel usage.

Au printemps 2010, l'Afsset aura déposé deux dossiers à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). L'un d'entre eux concerne le diméthylfumarate, que l'on a trouvé dans les canapés et les bottes en cuir et qui a provoqué des allergies cutanées pouvant être violentes. Malgré son interdiction provisoire en France, puis au niveau communautaire par décision reconductible d'année en année, des personnes peuvent encore être victimes d'allergies, la substance étant active à de faibles doses. La France propose que REACH à présent restreigne cette substance dans les 27 États-membres et ce, de façon permanente.

Enfin le troisième outil concerne l'autorisation des substances très préoccupantes. Tous les produits considérés nécessitent une autorisation de mise sur le marché avec promesse de substitution à terme. C'est une partie innovante dans le règlement REACH.

La France est très active dans l'instruction des dossiers d'autorisation pour les produits Biocides ➤

• Quelle est l'actualité sur les Biocides en 2009 ?

Sur les 956 substances biocides identifiées, en réalité, seules 364 ont été notifiées par les industriels. Donc 592 produits n'ont pas été soutenus par les industriels, soit parce qu'ils étaient trop dangereux, pas assez documentés, soit parce que le marché n'était pas suffisant. Le travailleur s'est retrouvé *de facto* en face de produits plus sûrs avec la mise en place de la Directive Biocides, ce qui fait de lui le premier bénéficiaire. Après l'évaluation des substances, l'année 2009 correspond à l'arrivée des premiers dossiers des produits. Les premières substances inscrites arrivant à échéance, les industriels ont l'obligation de déposer les dossiers pour obtenir les autorisations de commercialisation. En 2010, nous attendons une demande croissante d'autorisations pour les produits Biocides. La France est sur ce point reconnue pour être très réactive. En 2009, c'est en France, selon les exigences de la Directive Biocides, qu'a été donnée la première autorisation sur un produit Biocides, un rodenticide non nocif pour l'Homme.

• La fusion avec le BERPC a-t-elle impactée votre département ?

L'Afsset a repris les missions d'évaluation du BERPC. Auparavant, les dangers et risques étaient évalués par le BERPC, puis chaque dossier était consolidé par des agents de l'Afsset. Il pouvait se trouver des différences d'appréciations qui imposaient alors des allers-retours coûteux en temps et extrêmement démotivants en fait. En ce sens, la fusion a été très bénéfique. L'agent responsable du dossier est le même du début à la fin, c'est-à-dire jusqu'à la production de l'avis. C'est même lui qui fait la présentation du dossier au ministère et qui assure son suivi au niveau européen. Le processus est beaucoup plus fluide, dynamique.



JEAN LESNE

CHEF DU DÉPARTEMENT RECHERCHE, VEILLE,
INTERNATIONAL (RVI)

- **Le contexte du Grenelle de l'environnement était positif pour l'Appel à projet de recherche (APR) santé environnement travail en 2008. Qu'en est-il en 2009 ?**

L'Afsset a reçu deux fois plus de projets en 2009 qu'en 2008. Sur les 118 projets de recherche reçus, 32 ont été financés : 5 par l'Ademe et 27 par l'Afsset (11 se rapportant au champ en santé travail et 16 à celui de la santé environnement). L'appel à projets de recherche (APR) du programme national de recherche en environnement santé travail est pérenne. Il est le reflet des besoins de connaissances identifiés lors des travaux d'expertise collective menés par l'Afsset, mais également des besoins de ses ministères de tutelle.

En 2009, l'enveloppe budgétaire de l'APR a été de 3,5 millions d'euros. Ce renforcement est lié à l'arrivée de l'Ademe comme cofinanceur à hauteur de près d'un million d'euros. Auparavant, les ministères chargés de l'environnement et du travail étaient les seuls financeurs de ce programme respectivement à hauteur de 1,5 million et 1 million d'euros, jusqu'à ce que l'Ademe rejoigne le Plan national santé environnement (PNSE 2). En 2010, dans une continuité d'ouverture aux financeurs, l'INCa rejoindra ce programme. Cette stratégie d'agglomération des financements rend le PNSE 2 plus visible au sein de la communauté scientifique. Le gouvernement a décidé d'aller plus loin dans le développement de la recherche en santé environnement et santé au travail et a décidé de confier dès maintenant la mission de la fondation « Santé et Radiofréquences » à l'Afsset. Elle bénéficiera d'un nouvel apport pour financer des travaux de recherche sur ces thématiques spécifiques. Par ailleurs, le plafond de financement par projet a été augmenté, passant de 100 à 200 millions d'euros, ce qui a rendu l'APR plus attractif. Cette évolution s'est accompagnée mécaniquement d'un renforcement de la compétition, mais n'a rien enlevé au caractère incitatif de ce programme.

- **Quel avenir pour cet APR dans le contexte de création de la nouvelle agence ?**

L'appel à projet de recherche en santé environnement travail, géré jusqu'ici par l'Afsset, sera maintenu dans la nouvelle agence. En effet, il permet d'une part de soutenir durablement la communauté de recherche existante en santé environnement, santé travail, et d'en favoriser son développement en attirant chaque année de nouvelles équipes. Par ailleurs, il offre à l'Afsset la connaissance des forces vives de recherche mobilisables pour l'expertise et contribue à faire connaître son activité d'expertise collective aux chercheurs. Cet appel a connu une

très forte croissance ces derniers temps : il bénéficie cet année d'un montant de 5 millions d'euros, soit un tiers de plus qu'en 2009. Le bulletin de veille scientifique fonctionne selon cette même logique, et constitue de surcroît une activité conjointe du réseau des 21 établissements partenaires de l'Afsset. En raison de cette cohérence, le couplage entre l'APR et le bulletin de veille scientifique sera maintenu dans la nouvelle agence au sein d'une mission recherche et veille.

- **Comment obtenir des projets de recherche liés aux besoins des politiques publiques ?**

Le premier principe d'orientation de l'APR est que les projets de recherche répondent aux grands plans nationaux d'orientation des politiques en santé publique (PNSE 2, PST 2, Plan Cancer, ...). Au titre du deuxième plan national santé environnement et du deuxième plan santé au travail, cet appel à projets reprend les thématiques de l'impact sanitaire des toxiques, cancérogènes mutagènes ou reprotoxiques, des particules atmosphériques, de l'amiante environnementale, des nuisances sonores... Il concerne tous les milieux (milieux de travail, air intérieur, eau, sols, ...) et s'intéresse en particulier aux populations vulnérables ou sensibles. Les projets sur les risques émergents (nouvelles technologies, nanomatériaux, ondes électromagnétiques, résidus de médicaments, perturbateurs endocriniens, risques psycho-sociaux) y sont particulièrement attendus. Notre seconde préoccupation est d'orienter la recherche, à travers l'APR, là où se trouvent les financements.

Le champ de l'APR est très large, les projets de recherche reçus sont donc très nombreux et variés. La sélection des projets sur la base de critères d'excellence ne suffit pas, il faut alors compléter par une sélection opérée en fonction de l'intérêt pour les politiques publiques. En 2009, l'adjonction d'une liste de questions à la recherche produite par les utilisateurs potentiels de cette recherche constitue une innovation importante pour mieux répondre aux orientations de l'APR. Cela permet en effet de renforcer le lien entre offre spontanée de recherche d'un côté et l'utilisation de cette recherche de l'autre. Un bonus est accordé à tout projet de recherche qui apporte des éléments de réponse à l'une des questions de la liste. Enfin, la proximité de l'APR avec l'activité d'expertise en évaluation de risque sanitaire développée au sein de l'Afsset permet une adaptation rapide à l'évolution des besoins grâce à une mise à jour annuelle de cette liste de questions. L'Afsset valorise les résultats des recherches financées par cet appel à projets à travers la tenue régulière de ses rencontres scientifiques.

L'APR reflète les besoins de connaissances identifiés lors des travaux menés par l'Afsset, mais également ceux de ses ministères de tutelle



L'Ademe et l'Afsset : une complémentarité des domaines d'expertise



ANNE MERLE

CHARGÉE DE MISSION AU SEIN DE LA DIRECTION
RECHERCHE DE L'ADEME SUR LA DIMENSION SANTÉ
ENVIRONNEMENT

• Comment est né le partenariat entre l'Ademe et l'Afsset ?

Un peu comme une évidence, en fait. Les missions de l'Ademe concernent des activités humaines (transport, habitat, gestion des déchets...) qui ont des impacts sur les milieux et qui influent directement sur les conditions de sécurité sanitaire liées à l'environnement. L'évaluation du risque sanitaire environnemental, actuel et à venir, constitue donc pour l'Ademe un élément-clé des choix de gestion comme des choix technologiques, au même titre que le degré d'acceptabilité de ces choix par les différents acteurs de la société, lors de leur mise en œuvre. C'est pourquoi l'Ademe exprime de manière continue des besoins d'études et de recherches et est amenée à effectuer une veille concernant l'avancée des connaissances et des méthodologies dans le domaine des risques.

Adossée à un accord-cadre, la collaboration s'est d'abord construite autour de la réalisation d'études et de travaux d'expertise faisant jouer la complémentarité de nos expertises.

L'implication de l'Ademe s'illustre à travers ses experts qui sont, soit intégrés aux comités spécialisés de l'Afsset, soit sollicités à l'occasion des saisines ; neuf d'entre elles nous ont particulièrement concernés. L'Ademe a même été à l'initiative de certaines saisines confiées à l'Afsset (biogaz, lampes fluorescentes compactes). Un autre axe de collaboration porte sur l'animation et le soutien à la recherche. En 2009, l'Ademe a décidé d'engager des moyens financiers dans

le programme de recherche, changeant ainsi l'échelle de sa participation. Nous avons grâce au programme financé cinq projets pour un montant d'aide de près de 950 000 euros, des projets que nous n'aurions peut-être pas obtenus sans cette

L'évaluation du risque sanitaire environnemental, actuel et à venir, constitue pour l'Ademe un élément-clé des choix de gestion comme des choix technologiques ➤

évolution du partenariat. Ce partenariat pourrait encore se renforcer sur certaines dimensions telles que l'information des publics (par exemple, les deux agences ont conjointement travaillé à la mise en place du portail national sur l'environnement) et évoluer vers d'autres aspects, comme la participation au débat public.

• **Est-ce un partenariat entre des agences qui se ressemblent ou qui se complètent ?**

Les deux ! Bien que leurs statuts, leurs missions et leurs « cultures » soient différents, les deux agences se ressemblent. L'Afsset comme l'Ademe sont des « têtes de réseau », des agences qui s'appuient sur les compétences extérieures à leur organisation pour la réalisation de leurs travaux d'expertise, pour la production de connaissance. De ce fait, elles développent un savoir faire, des outils, des démarches qui se ressemblent beaucoup. Elles ont tout intérêt à partager leurs expériences. Cette complémentarité vient à la fois de la nature de l'expertise - davantage scientifique pour l'Afsset, plus technique pour l'Ademe -, et du positionnement des deux agences sur le champ santé environnement. L'Ademe est tournée vers la qualité des milieux (air, sol) et les sources de pollution.

L'Afsset, elle, se focalise sur l'exposition des populations et les impacts sanitaires, l'ensemble des connaissances étant nécessaire à une meilleure compréhension des phénomènes, à l'établissement de la chaîne de causalité. En revanche, leurs réseaux ont des intersections mais sont orientés bien différemment et le duo Ademe – Afsset peut représenter un axe d'articulation intéressant. C'est sur ces constats que s'élabore et se dimensionne une stratégie de réponse que l'Ademe peut contribuer à mettre en œuvre.

Un projet européen sur la toxicité des nanomatériaux



PHILIPPE MARTIN

COMMISSION EUROPÉENNE, DG SANTÉ
ET CONSOMmateURS

• Pourquoi le projet NanoGenotox a-t-il été initié ?

Afin d'aider à combler des lacunes à la fois dans les données et dans les méthodes de tests pour évaluer la toxicité des nanomatériaux. Il existe déjà quelques programmes utiles européens, et internationaux, sous l'égide de l'OCDE. Cependant il a été jugé opportun de débloquer du financement dans le cadre du programme européen de santé publique pour permettre d'avoir un projet donnant des résultats concrets à court terme, testant des matériaux reconnus importants et élaborant des protocoles de tests à la fois rapides et validés par plusieurs laboratoires en même temps. Nous avons besoin de données excellentes dans leur qualité et comparables entre elles : voici le cœur de la motivation.

Par ailleurs, bien que NanoGenotox soit un projet scientifique géré par des scientifiques, il pourrait avoir des implications réglementaires et contribuera sûrement à mettre en œuvre la législation existante. Enfin NanoGenotox est inclus dans le programme de santé publique afin de réaliser une action ciblée et financée rapidement. Il émane d'une rencontre entre une problématique et un financement. Il est orienté vers la génération et l'analyse de résultats plus que vers le progrès scientifique. Il ne représente pas un programme de recherche typique.

• Quel est le rôle de l'Afsset dans ce projet ?

Avant tout, il faut noter que l'Afsset va coordonner et centraliser les informations. Elle participe comme cheville ouvrière du projet et au vu de son ampleur, une forte décentralisation et division du travail sont nécessaires. L'Afsset livrera le produit final et devra coordonner toutes les analyses en fin de parcours : rapports complets, comptes en ordre, justificatifs pour toutes les défenses. Tout ce travail de gestion de projet scientifique témoigne d'une expertise assez unique que seule l'Afsset peut réaliser.

NanoGenotox n'est pas un programme de recherche typique. Il est orienté vers la génération et l'analyse de résultats, à la rencontre entre une problématique et un financement ➤

• Pourquoi mettre en œuvre une expertise au niveau européen ?

L'Europe est notre cible de prédilection car il est nécessaire de développer une communauté de scientifiques experts de la toxicologie et de l'exposition aux nanomatériaux. Nous souhaitons aussi générer un effet d'entraînement pour agrandir cette communauté. La mise en réseau des laboratoires européens est nécessaire afin de jouer sur les complémentarités et sur les forces existantes. En effet, même si trois laboratoires testent la même chose, les résultats seront sûrement différents.

Comme nous les choisissons parce qu'ils sont compétents, les différences ne seront pas le fruit de manquements mais elles créeront un débat scientifique qui permettra de progresser. Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'aspect complémentaire : chaque laboratoire a sa spécialité, son domaine d'excellence. Enfin, l'activité au sein de l'OCDE est cruciale afin d'asseoir l'Europe au sein de cette coopération internationale. Et NanoGenotox démontre qu'il existe une communauté européenne appuyant cette activité.

• Quelles sont les grandes attentes autour de NanoGenotox ?

Le cahier des charges est très précis. Nous ne devons pas impérativement trouver de nanomatériaux de substitution si un produit contenant des nanomatériaux présente un danger. Cependant, nous devons nous assurer soit de la limitation de son utilisation à des cas très précis, soit de son interdiction. Par exemple sur les applications médicales, les experts devront évaluer les risques d'une méthode et d'une substance, mais aussi les risques des solutions alternatives.

Ensuite, la cinétique des nanomatériaux dans les organismes vivants nécessite une étude approfondie. C'est pourquoi la composante toxicocinétique est très présente dans ce projet.

Enfin, lorsque les nanomatériaux sont utilisés par le grand public et il est nécessaire de l'informer. Ce projet n'a généré que de l'enthousiasme pour débloquer des financements. C'était incroyable de voir combien les Etats membres étaient intéressés. Cet engouement témoigne des bonnes conditions de lancement du projet. Le besoin de nouvelles méthodes, le manque de données, l'incomplète panoplie des connaissances (en toxicocinétique par exemple) sont autant de points que NanoGenotox devra éclairer.

La dimension internationale à travers la recherche et l'expertise



ALFRED BERNARD

MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE, PROFESSEUR DE TOXICOLOGIE À LA FACULTÉ DE MÉDECINE, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (BELGIQUE)

• Par quels moyens l'Afsset s'est implantée sur la scène internationale ?

L'Agence a acquis sa visibilité internationale de trois manières différentes. Tout d'abord, elle fait appel à des experts étrangers (canadiens, suisses, belges) dans la constitution de ses comités d'experts. Cette ouverture est indispensable pour se faire connaître dans le monde. Ensuite, elle est intégrée au sein de projets européens comme INTARESE, ce qui accroît sa présence sur la scène européenne. Enfin, elle soutient financièrement la recherche même à l'étranger, ce que les chercheurs apprécient. L'Afsset a su développer très rapidement cette stratégie d'ouverture mondiale. Elle est ainsi reconnue à l'international comme en témoigne les publications soutenues par l'Agence, aux États-Unis par exemple. Par ailleurs, elle constitue un pont permettant aux chercheurs français de s'impliquer dans des projets européens.

• Comment mener une politique d'ouverture de la recherche ?

L'Agence est une « jeune embarcation » naviguant sur le long fleuve de la recherche. Il faut à tout prix maintenir ses acquis en gardant l'excellence scientifique qui la caractérise. Pour cela, elle doit pêcher le savoir à l'étranger ou le créer dans les domaines où il existe des lacunes. De cette manière, elle évite l'autarcie qui, elle, fonctionne sans apport extérieur. Son implication tangible dans le monde de la recherche lui permet d'être connectée au monde réel et de mettre en perspectives ses projets de recherche. Ainsi, elle se remet en question continuellement. Par ailleurs, l'Afsset finance des scientifiques de terrain et n'est jamais coupée du monde réel. En épidémiologie, ce problème est fréquent et

L'Agence est une
« jeune embarcation »
naviguant sur le long
fleuve de la recherche
qui doit pêcher le savoir
à l'étranger ou le créer
dans les domaines où il
existe des lacunes ➞

dangereux, notamment lorsqu'il s'agit de risques émergents comme le bisphénol A. Sans budget pour faire de la recherche, l'évaluation de risques reste de la modélisation trop éloignée de la réalité des risques.

- **Comment maintenir l'excellence scientifique et intensifier l'innovation ?**

L'Afsset a une grande liberté dans le choix de ses experts. Contrairement à ce qui se passe dans les instances européennes, elle n'est pas contrainte par le maintien d'un équilibre entre les nationalités présentes au sein de ses comités. Elle choisit donc les meilleurs experts et il ne tient qu'à elle de conserver cette innovation dans la recherche. Maintenir l'excellence scientifique est plus compliqué, notamment parce que la recherche fonctionne en français. Son pool de recrutement est donc limité à des pays et à quelques élites francophones. Néanmoins, dans un but d'amélioration, il s'agirait d'ouvrir l'expertise en envoyant à l'étranger les rapports de l'Afsset. Cette procédure serait très lourde, mais elle lui éviterait de rester enfermée dans la francophonie. Cet effort permettrait d'avoir un travail reconnu et constituerait une plus-value non négligeable pour l'Agence.



CÉLINE DELYSSE

CHEF DU DÉPARTEMENT COMMUNICATION,
INFORMATION ET DÉBAT PUBLIC (DECID)

• **Comment articulez-vous communication et société ?**

L'Afsset est un pont entre la science, la société et la décision. Nos thématiques scientifiques sont parfois des sujets à fortes controverses et concernent, non pas quelques individus isolés, mais des populations entières. Le DECID est un département unique en son genre : à la fois un département de communication mais également département des sciences sociales. Nous mobilisons tous les outils pour déployer une communication différente, afficher une volonté de dialogue avec nos publics. Informer, oui, mais en tenant compte des contextes dans lesquels les questions sont posées, en considérant les acteurs qui les posent et leurs attentes. De ce fait chacun de nos outils portent en lui cette volonté de «faire avancer, être toujours plus utile pour tous et dialoguer» : En 2009, le colloque *Gouverner l'incertitude* a placé l'Agence au milieu des acteurs qui interrogent, contredisent et veulent faire avancer la connaissance. Les rencontres-débats ont aussi été l'occasion pour des scientifiques de présenter et de confronter leur point de vue sur des sujets comme le principe de précaution, les mobilisations dans la société. Nous ne remplirions pas notre mission au DECID si le contenu de nos avis, notre méthode de travail, notre implication dans les processus d'évaluation et d'expertise ne transparaissaient à travers notre communication au point d'être presque palpables. L'Afsset a signé une charte d'ouverture de l'expertise à la société en 2008 qui s'est concrétisée par la création d'ateliers de discussion avec les syndicats et les associations ; les restitutions publiques auprès de toutes les parties prenantes dans lesquels nos travaux sont présentés qui nourrissent aussi la réflexion des scientifiques. Le rapport *Cancers et environnement* a été l'occasion de faire émerger, à travers les auditions publiées en annexe, les

Appréhender
les différentes
facettes d'un sujet
: son histoire,
les controverses
qui l'anime, les
questions qui y
sont embarquées,
pour nourrir
l'expertise ➤

questionnements et les acteurs de cette très large thématique. La richesse qu'apportent les sciences sociales et notre engagement vers l'ouverture de l'expertise à la société, structurent donc aussi notre communication.

- **Le message et le rôle de l'Afsset sont-ils bien entendus ?**

La presse est un relai précieux auprès de nos publics. En 2009, la couverture médiatique globale de l'Afsset a progressé fortement avec 1701 retombées en 2009 contre 942 en 2008. Cette exposition médiatique a touché 219,5 millions « de contacts ». Un grand nombre de chaînes de télévision généralistes nationales ont relayé nos avis, générant reportages et interviews tout au long de l'année. La Toile offre également une exposition importante à l'Afsset avec un espace rédactionnel aussi important que celui de la presse. Grâce à la puissance des audiences, les retombées web de l'Afsset génèrent 121 millions de contacts, correspondant environ à 78 % de l'ensemble des contacts sur l'année. Cette évolution est d'autant plus marquante que la qualité des retombées est là. Le web est un pont avancé dans la société. Nos publics se connectent désormais à tous nos flux RSS, Notre site www.substitution-CMR.fr : l'outil d'aide à la substitution des cancérogènes mutagènes et reprotoxiques doit prochainement évoluer fort de son succès auprès des entreprises. La communauté scientifique connaît nos besoins et répond à nos appels et échanges grâce aux rencontres scientifiques.

Ce travail ne pourrait être réussi sans la mobilisation de toute une équipe et d'une réflexion autour de l'utilité de notre travail.



YANNICK BARTHE

CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS, MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RADIOFRÉQUENCES

• En quoi les sciences sociales peuvent-elles contribuer à l'expertise scientifique ?

Le colloque *Gouverner l'incertitude*, organisé conjointement en juillet 2009 par l'Afsset et un réseau de chercheurs en sciences sociales s'intéressant à la gouvernance des risques sanitaires et environnementaux (R2S) a apporté des éléments de réponse. Il a d'abord montré que le travail des sciences sociales dans ces domaines ne correspond pas à l'idée que s'en font généralement les décideurs. En effet, l'idée reçue est que les sciences sociales étudient la seule perception du «public» ou encore ce que certains appellent «l'acceptabilité sociale des technologies», tandis que les autres sciences s'occuperaient, elles, de produire des vérités objectives sur des faits. Les contributions au colloque ont montré qu'une coupure aussi radicale n'avait pas lieu d'être. Cette dichotomie est en réalité une division des tâches non créatrice, voire régressive. Elle n'a pas de réel fondement car les énoncés scientifiques sont traversés par des enjeux politiques et sociaux qu'il convient d'expliciter et d'analyser. Inversement, les mobilisations sociales dans le domaine de la santé environnementale peuvent contribuer à produire des données intéressantes pour la science. C'est d'abord cela que montrent les travaux des sciences sociales sur ces questions.

Et force est de constater que les sciences sociales ont parfois du mal à se faire entendre à cet égard, surtout quand leurs approches et leurs résultats ne correspondent pas aux attentes placées en elles par les sciences dites «dures». Ainsi, quand elles ont pour effet de rendre discutables certains énoncés scientifiques considérés comme «indiscutables», ou encore quand elles montrent que les inquiétudes exprimées par certaines parties prenantes ne sont peut-être pas aussi illégitimes que certains se plaisent à le penser, bref quand elles se positionnent en empêcheurs de penser en rond, alors les sciences sociales rencontrent certaines résistances...

- **Comment intégrer les sciences sociales dans un rapport de l'Afsset ?**

Deux types de contribution sont envisageables. D'abord, les sciences sociales peuvent aider à avoir une image plus claire des acteurs concernés et des enjeux propres aux questions considérées. L'expertise de l'Afsset, on le sait, porte souvent sur des questions controversées. Or les sciences sociales disposent désormais d'une certaine expertise au sujet de ces controverses, de la manière dont elles émergent et de la dynamique qui les caractérise. Ensuite, la présence de représentants des sciences sociales dans un comité d'expert a également un autre intérêt, qui est de favoriser une expertise scientifique plus ouverte et surtout plus modeste. Les sciences sociales peuvent apporter la réflexivité critique qui manque souvent aux comités d'experts, en pointant certaines limites de l'état des connaissances ou en évitant certains glissements sémantiques. Par exemple, ce n'est pas la même chose de dire que «les études scientifiques disponibles ne permettent pas de conclure à des effets sanitaires avérés de telle ou telle technologie» que de dire «telle technologie n'a pas d'effets sanitaires»... La première formulation est plus juste et plus prudente. Or les scientifiques, souvent soucieux de rassurer le public, ont parfois tendance à privilégier la deuxième formulation...

- **En quoi cette démarche est-elle innovante pour l'avis émis sur les radiofréquences ?**

La présence des sciences sociales dans ce groupe de travail a justement permis d'apporter cette réflexivité, ne serait-ce que par les questions naïves qu'elles ont contribué à faire émerger et pour lesquelles on s'est aperçu qu'il n'y avait pas de réponses simples. Par exemple, à partir de combien d'études montrant l'absence d'effets sanitaires peut-on considérer de manière raisonnable qu'il n'y a pas beaucoup de risque ? Et inversement. Ou encore, quel crédit peut-on accorder aux études scientifiques sur les effets sanitaires dès lors qu'il existe de fortes incertitudes concernant la mesure de l'exposition ? Comment prendre en compte la possibilité d'effets à long terme alors que nous ne disposons pas aujourd'hui du recul suffisant permettant, le cas échéant, de les mettre au jour ?

- **Concrètement, comment avez-vous procédé pour le rapport sur les radiofréquences ?**

Toutes ces questions ont suscité de nombreux débats au sein du groupe. Et, au fil des discussions, deux positions ont émergé. Certains ont considéré, au vu des études disponibles, que l'existence d'effets biologiques était très peu plausible et qu'il était par conséquent du devoir des experts de rassurer l'opinion et de mettre un terme à la controverse, y compris en recommandant d'abandonner les recherches sur le sujet.

D'autres ont adopté une position plus prudente en soulignant les incertitudes et les zones d'ombre qui subsistaient, notamment à long terme, en prêtant une plus grande attention aux études, même minoritaires, qui montraient des effets, et en appelant à poursuivre les recherches.

Les énoncés scientifiques sont traversés
par des enjeux politiques et sociaux
qu'il convient d'expliquer et d'analyser ➤

- **Qu'est-il ressorti de cet échange ?**

Les discussions furent parfois vives et éprouvantes. Mais elles ont permis de clarifier les positions, lesquelles renvoient finalement à un rapport différencié à l'incertitude. Les conclusions nuancées du rapport reflètent finalement un compromis entre les deux positions que j'évoquais précédemment. Loin de conclure au traditionnel "Circulez, il n'y a rien à voir", ce rapport reconnaît qu'il existe des incertitudes et des signaux qu'il convient de prendre en considération. C'est une manière de promouvoir un nouveau type d'expertise, moins autoritaire, plus modeste et plus ouverte sur les interrogations que se posent les gens.

Souvent, sur ce type de questions controversées, les scientifiques ainsi que certains psychologues ou psychosociologues n'ont qu'une crainte: celle d'inquiéter le public. Et s'il existe des incertitudes, ils ne veulent surtout pas les montrer, un peu comme les «grandes personnes» cachent certaines choses aux enfants par peur que ceux-ci s'en effraient. Certains membres du groupe de travail sur les radiofréquences avaient d'ailleurs tendance à adopter cette démarche infantilisante. Le nouveau rapport à l'incertitude qui est en train d'émerger grâce la promotion d'une expertise plus ouverte vient rompre avec cette vision. Il s'agit au contraire de montrer les incertitudes, de les traquer même et, en attendant de les réduire grâce à la recherche, d'adopter des mesures permettant d'y faire face.

Pour une expertise indépendante, publique et plurielle



FRANÇOIS DESRIAUX

ADMINISTRATEUR, ANDEVA, RÉDACTEUR EN CHEF DU
MAGAZINE SANTÉ ET TRAVAIL

- **Que retenez-vous du travail effectué par l'Afsset sur les fibres fines et fibres courtes d'amiante en 2009 ?**

On croyait avoir une réglementation de protection

relativement élaborée sur l'amiante et ce rapport vient changer la donne. Si l'avis de l'Afsset est suivi par les pouvoirs publics, il devrait donner lieu à des changements en profondeur des règles pour les préventeurs. Ce rapport fait la démonstration du rôle crucial d'une agence d'expertise indépendante, tant des producteurs de risques que des gestionnaires de risques. Si, dans les années 60 – 70, la France avait disposé d'une telle expertise, l'affaire de l'amiante n'aurait sans doute pas eu l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui. L'amiante symbolise l'échec de l'organisation de la prévention des risques professionnels et environnementaux. Il est important de s'en souvenir à l'heure où les pouvoirs

publics veulent modifier le périmètre de l'agence. Afin de conserver cette qualité d'expertise dans le futur, l'Agence doit à tout prix maintenir sa transparence, sa qualité scientifique, ses mises en débat et continuer de prêter attention aux signaux faibles.

- **Quel équilibre peut-on trouver entre la médiatisation des questions de santé et l'information scientifique des publics ?**

On ne peut que se réjouir de l'intérêt grandissant de la société et des médias pour ces questions de santé publique, d'environnement et de conditions de travail. Mais, cela augmente du même coup les exigences de transparence et de fiabilité de l'information. Pour cette raison, je crois que c'est à l'expertise et pas au gestionnaire de risque d'assurer un rôle d'animation du débat public. Cela offre à la fois une garantie

d'indépendance – l'agence n'a pas d'arrière pensée quant aux conséquences de gestion de la sensibilisation de l'opinion à un problème de santé publique – et

C'est à l'expertise et
pas au gestionnaire
de risque d'assurer
un rôle d'animation
du débat public.
Cela offre à la
fois une garantie
d'indépendance et de
qualité des arguments
scientifiques »

de qualité des arguments scientifiques. Il faut se méfier de deux écueils : un effet d'omerta peut être aussi désastreux qu'un emballement médiatique sur des informations erronées.

- **Reste-t-il selon vous des points d'amélioration prospectifs pour l'Afsset ?**

En matière de santé au travail, thème que je connais le mieux, les travaux de l'Afsset se sont limités à ce jour aux expositions environnementales de nature physico-chimique. Mais les conclusions de la dernière livraison du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P), coordonné par l'agence, montrent l'explosion du risque psychosocial. Avec les troubles musculo-squelettiques (TMS), on mesure bien l'importance de ce que l'on appelle le risque organisationnel. Or, dans ce domaine aussi, il y a un besoin important d'expertise. L'agence doit donc investir ce champ.

- **Quelle est l'attitude à adopter lorsqu'un risque existe ?**

Il faut séparer clairement évaluation des risques et gestion des risques. C'est une condition essentielle de l'expertise. Lorsque ces deux fonctions sont mélangées, celui qui gère les risques aura toujours tendance à minimiser leur importance et à s'abstenir de l'application du principe de précaution. Une autre condition est de réunir une expertise plurielle, avec des scientifiques de disciplines différentes, transparente et d'éviter au maximum les conflits d'intérêt. Enfin, l'organisme d'expertise doit rendre public ses travaux, aussi bien ceux qui font l'objet d'un accord que ceux sur lesquels subsiste un désaccord, y compris avec les voix minoritaires. La censure fait mauvais ménage avec l'expertise !

Équilibrer dépenses de personnel, fonctionnement courant, études et recherche



NATHALIE PASTEAU

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ET DIRECTRICE DES ACHATS ET DES FINANCES

- Quelles sont les recettes et les dépenses de l'année passée ?

La plupart des missions confiées à l'Afsset sont ordonnées par l'Etat et, plus particulièrement, ses ministères de tutelle. Ainsi, les subventions d'Etat ont constitué, cette année, 92 % de nos ressources, soit 19 millions d'euros. Les différents ministères occupent une part inégale dans ce budget. Le ministère du travail participe à hauteur de 40 %, le ministère de la santé, 20 %, et le ministère de l'environnement, 38 %. À noter qu'à la suite de la fusion avec le Bureau d'évaluation des risques des produits et des agents chimiques (BERPC), le ministère de l'environnement devient un financeur du même poids que le ministère du travail. Les 8 % de recettes restantes proviennent de ressources propres liées aux redevances « biocides » payées par les industriels au titre de la demande d'inscription d'une substance active et d'autorisation d'un produit dans le cadre de la réglementation « biocides ». L'Afsset a exécuté 89 % de son budget de fonctionnement dans l'année. On peut distinguer, d'un côté, les dépenses de fonctionnement courant qui représentent 28 % de son budget, de l'autre, les dépenses d'études et de recherche pour 30 %. Ces dernières constituent une vraie particularité de l'Agence qui anime et coordonne ainsi tout un réseau de partenaires dans ses domaines de compétence. Ces partenariats peuvent prendre deux formes : des conventions de recherche et développement et des projets de recherche suite aux appels à projet de recherche (APR) lancés tous les ans dans les domaines santé au travail et santé environnement. En 2009, on pouvait compter 119 contrats recherche et développement (CR&D) en cours d'exécution,

Depuis sa création, l'Agence a ainsi financé plus de 40 millions d'euros de recherches scientifiques ➤

60 conventions de veille scientifique, 14 marchés et 169 conventions d'APR. Depuis sa création, l'Agence a ainsi financé plus de 40 millions d'euros de recherches scientifiques. En outre, l'Afsset a poursuivi sa politique d'investissements, notamment dans le domaine informatique avec l'acquisition d'applications métiers. En 2009, elle y a consacré plus de 5 % de son budget.

• **Peut-on évoquer des évolutions notables ?**

Le budget « personnel » devient le premier poste de dépenses en 2009 avec 37 %. A noter que depuis 2006 on constate une progression constante des effectifs de l'agence et donc du poids de la masse salariale. L'Afsset a un taux de couverture d'emploi de 97 % et la masse salariale est consommée à 99 %, ce qui revient à dire que tous les postes ouverts trouvent preneur. Elle consacre ensuite 30 % de son budget aux dépenses d'études et de recherche en faisant le choix de consolider fortement les APR, politique engagée en 2009 avec l'Ademe et poursuivie en 2010 avec la reprise des activités de la Fondation Santé et radiofréquences et l'arrivée de nouveaux financeurs tels que l'INCa.

• **Comment qualifiez-vous l'année 2009 ?**

2009 aura vu l'aboutissement de deux projets importants pour l'agence : d'une part, la fusion avec le BERPC, réalisée en l'espace de six mois. Cette fusion générera, en année pleine, 1 million d'euros d'économies et permettra d'assurer les mêmes missions avec un effectif réduit de 14 % ; d'autre part, la concrétisation et la mise en place du système qualité de l'agence. Elle a vu enfin se poursuivre les efforts d'approfondissement des orientations stratégiques de l'agence : un APR consolidé grâce à l'arrivée de nouveaux financeurs qui permettent de donner au programme de recherche environnement santé travail une taille critique ; la poursuite de partenariats fructueux notamment dans le cadre des CR&D ; la valorisation des travaux de recherche ; enfin, une reconnaissance de l'Afsset comme facilitateur d'accès à l'information scientifique et promoteur d'un débat public autour des travaux qu'elle a financés.

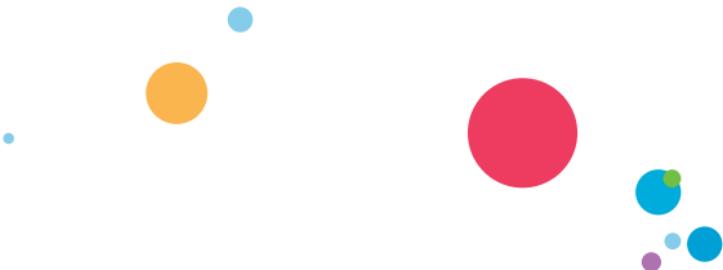
Moyens humains

L'extrême diversité des profils et le niveau très élevé de qualification du personnel sont une des caractéristiques fortes de l'Afsset. La politique des ressources humaines menée a ainsi contribué activement à la poursuite de l'effort d'adaptation et de consolidation entrepris ces dernières années par l'établissement.

En 2009, l'accent a été mis sur le développement de la formation professionnelle continue. Une large campagne d'information auprès du personnel a permis de l'informer de ses droits. Le droit individuel à la formation a été mis en place. Le plan de formation s'est enrichi de nombreuses actions répondant aux besoins stratégiques et opérationnels de l'agence. Par exemple, une formation sur mesure d'anglais a été conçue et proposée à chaque agent.

La pérennisation de l'emploi et la fidélisation de ses personnels sont un souci constant pour l'agence. Depuis sa création le taux de CDI a progressivement évolué pour se stabiliser aujourd'hui à 88,7 % (contre 46 % en 2005). 9,3 % de l'effectif bénéficie d'un CDD long et 2 % d'un CDD court. En 2009, 6 contrats à durée déterminée ont été transformés en durée indéterminée.

Sur le plan financier, les indicateurs budgétaires illustrent une maîtrise certaine en termes de gestion. Le taux de couverture des emplois (ratio emplois pourvus / emplois autorisés sous plafond : 130,69/137,25) est de 95,2 %. La masse salariale représente 37 % du budget de l'agence, avec un taux de consommation de 99 %.



39 collaborateurs ont été recrutés en 2009. Ces recrutements sont le fruit de la fusion avec le BERPC, de remplacements de personnel (10 congés maternité enregistrés sur l'année) et de départs. Au 31 décembre 2009, l'Afsset comptait 147 collaborateurs (contre 123 en 2008). Ces moyens humains se répartissent ainsi :

Situation au 31/12/2009		
Postes	Nombre d' EPTP	% du total des ETP
1- Production	101,45	80 %
1.1 Partenariat et coordination de réseau	3,8	3 %
1.2 Expertise et évaluation des risques sanitaires en réponse aux saisines	24	19 %
1.3 Missions permanentes d'évaluation des risques et d'appui scientifique et technique aux pouvoirs publics	47	37 %
1.4 Pilotage et soutien de programmes de recherche finalisée	5,8	5 %
1.5 Veille scientifique et technique, méthodologie	7,8	6 %
1.6 Information communication débat public documentation et formation	11,4	9 %
1.7 Représentation Afsset à des comités, conseils, GIS...	1,4	1 %
2- Soutien	21	17 %
2.1 Gestion des ressources humaines	6	5 %
2.2 Finances et achats	12	9 %
2.3 Administration générale, informatique	3	2 %
2.4 Communication interne, documentation		
3- Management	4,8	4 %
3.1 Stratégie, pilotage	2	2 %
3.2 Management, organisation, contrôle et qualité	2,8	2 %
Ensemble des emplois	127	100 %

Moyens humains

Une centaine d'emplois est consacrée aux activités de production. Les fonctions de support (soutien et management) représentent 25,8 ETPT (23,5 en 2008).

L'année 2009 est aussi celle de l'élaboration d'un projet social. Conçu pour définir la politique des ressources humaines de l'Afsset tout en fédérant la stratégie de l'agence aux attentes individuelles et collectives des agents, ce projet est l'aboutissement d'un processus de négociation avec les représentants du personnel de l'agence, très impliqués. Le projet social a été négocié d'octobre 2008 à juin 2009 avec une délégation d'élus du personnel (Conseil d'administration, CCP, CTP, CHS). Il a fait l'objet d'un avis favorable du CTP et du CHS en juin 2009 et a été approuvé par le Conseil d'administration du 30 juin. Mis en œuvre immédiatement, il fait aujourd'hui l'objet d'un suivi régulier. En 2009, 74% des actions ont été réalisées en respectant l'échéancier prévisionnel fixé par le projet social.

Enfin, la Direction des ressources humaines a en charge la mise à disposition des compétences d'experts indépendants permettant à l'agence de remplir ses missions. Elle doit assurer et garantir, dans le respect des obligations réglementaires, l'administration individuelle et collective des experts, depuis leur nomination jusqu'à la fin de leur mandat. Cette activité a été particulièrement importante en 2009 :

- Création du CES Reach et extension du CES Milieux aériens, renouvellement de trois autres CES (lancement en décembre),
- 22 groupes de travail et groupes d'experts actifs dont 6 créés en 2009,
- 70 rapporteurs ont été nommés, contre 45 en 2008,
- 99 % des dossiers relatifs à la prise en charge des vacations des experts sont à jour (1% concernent des montages juridiques particuliers ou des régularisations de vacations).

L'efficacité de l'appel à candidature (APC) se mesure à travers de deux principaux indicateurs :

- 95% des APC n'ont pas nécessité une republication,
- 50% des APC ont dû être prolongés.

L'efficacité et l'efficience de cette activité s'apprécient par son rôle pivot au sein de l'agence entre les scientifiques, l'équipe de la qualité et les unités gestion administrative du personnel et budget/ finances.

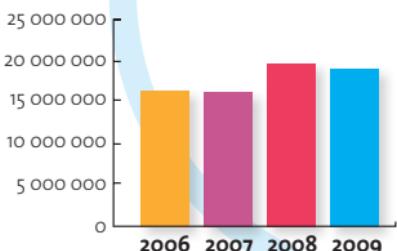
Moyens financiers

Approuvé par le conseil d'administration le 21 octobre 2008, le budget primitif 2009 établit le montant total des dépenses à **24 584 221 €** et le montant des recettes à **21 284 221 €**. Après les décisions modificatives du budget, l'exécution est restée très proche de ces prévisions avec **24 497 731 €** pour les dépenses et **21 508 650 €** pour les recettes.

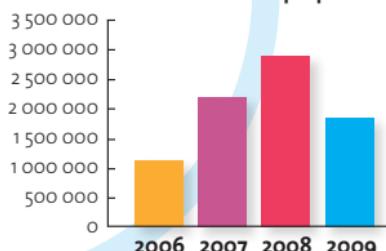
RÉPARTITION DES RECETTES

État :	18 735 925 € /	91,04 %
Ressources propres :	1 843 652 € /	8,96 %
• Redevances :	1 485 800 € /	7,22 %
• Autres produits :	357 852 € /	1,74 %

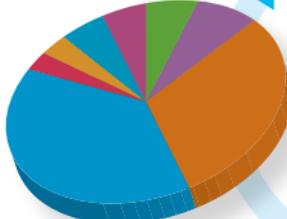
Évolution sur 4 ans
des dotations de l'État



Évolution sur 4 ans
des ressources propres



RÉPARTITION DES DÉPENSES



- Fonctionnement courant **8 %**
- Services extérieurs **6 %**
- Mission, réception **3 %**
- Dotation aux amort. **3 %**
- Débat public **5 %**
- Locations **5 %**
- Dépenses de personnel **39 %**
- Etudes et recherches **31 %**

Chiffres-clés 2009

30 avis, rapports et notes rendus suite à des saisines

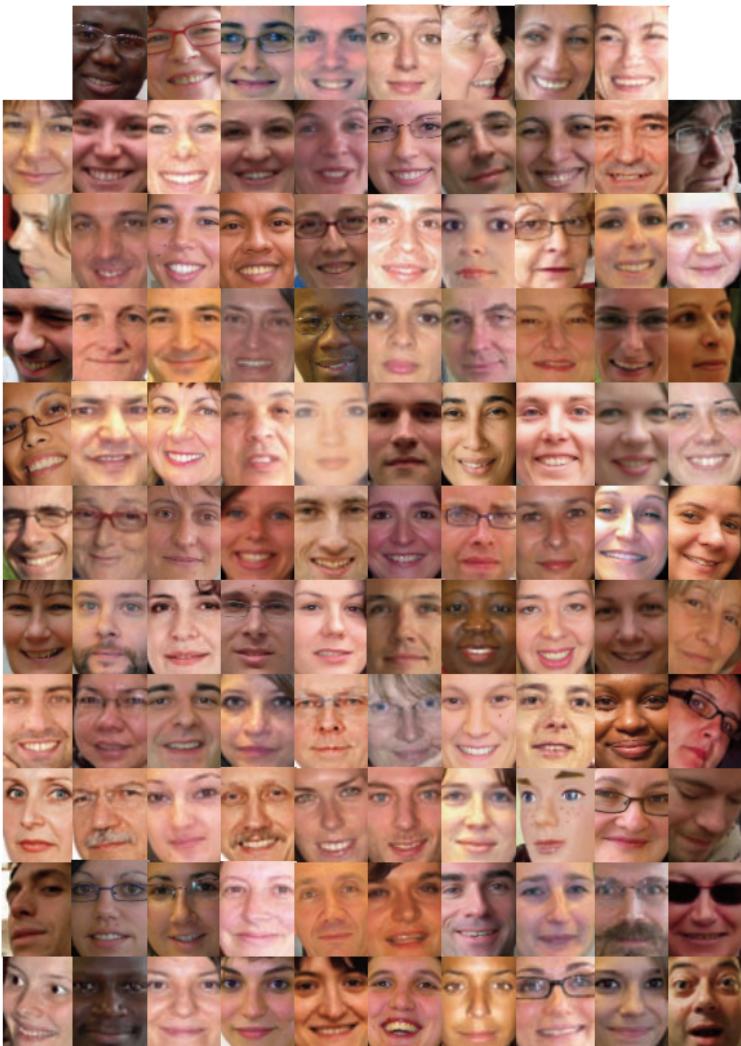
50 avis rendus dans le cadre de la directive Biocides

500 scientifiques de haut niveau

150 collaborateurs dont **27** recrutés en 2009

22 unités scientifiques réparties dans quatre départements, une direction générale à laquelle sont directement rattachés le service qualité, la direction des achats et finances, la direction des ressources humaines ainsi que la direction des services d'information **7** comités d'experts spécialisés, mobilisant **291** experts nommés intuitu personae

30 établissements partenaires



))) afsset •)))

agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

253, avenue du général Leclerc - 94701 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 56 29 19 30 - Fax : 01 43 96 37 67 - www.afsset.fr - ISSN 1953-003X



l'Afsset est un établissement public administratif
placé sous la tutelle des ministères chargés de l'environnement, du travail et de la santé